

Collection Démocratie & Sociétal

Monthome

L'Esprit du Societhon



Hastag #39

Le vote entonnoir un véritable contresens démocratique

Texte intégral pour lecture gratuite, usage privé et familial

M3 Editions Numériques

www.bookiner.com

Version numérique ISBN : 9791023702422

Sommaire

- . **Introduction**
- . **La démocratie du vote n'est pas pleinement démocratique**
- . **La double problématique des non-inscrits et des non-votants inscrits**
- . **La binarité du vote comme modèle exclusif**
- . **Recourir à un seuil de tolérance dans le comptage du vote**
- . **L'illégitimité démocratique du vote majoritaire**
- . **Les côtés pile Docteur Jekyll et face Mister Hyde du vote**
- . **Les avancées possibles en matière de suffrage universel**
- . **Faut-il voter pour élire un candidat qui ment effrontément ?**

Résumé

Cet **Hastag** incrimine l'un des piliers les plus sacrés de la pratique démocratique moderne, synonyme de droit du citoyen et de liberté de choix : le vote. Derrière cette opération collective destinée à exprimer librement la volonté de chacun, il existe des points aveugles, des goulets techniques, conduisant à l'aberration démocratique du vote entonnoir et à son mode de calcul. Il existe une véritable contradiction dans la méthode procédurale appliquée et le pur esprit de démocratie. En choisissant uniquement la prise en compte du vote participatif des votants inscrits, tout système électoral induit forcément des résultats fondamentalement minoritaires et/ou à majorité relative au sein de chaque nation ou population concernée. Il en découle alors « mécaniquement » des incidences ultérieures nourrissant les humeurs, les crises, les défiances et/ou les oppositions radicales d'un grand nombre de citoyens exclus du résultat final. L'élimination légale des non-votants (abstentionnistes, votes blancs, votes nuls) ainsi que de tous les réfractaires à l'offre politique du moment, représentant ensemble une partie notable des citoyens actifs avant, pendant et après les élections, conduit à dénaturer en profondeur la représentativité citoyenne moderne. Pire que cela, la « démocratie du vote » conduit à favoriser un aspect « Mister Hyde » sous forme d'un formidable filtre démocratocide au « nez et à la barbe » de tous !

Alors que **Le Societhon** est une matrice culturelle évolutionnaire à vocation universelle adaptée aux grands enjeux sociétaux du III^e millénaire. En tant que nouvelle culture mère appliquée à la dimension sociétale moderne, elle se place au-dessus des idéologies et des régimes politiques, au-dessus des religions, au-delà des philosophies et des sciences, en les unifiant sur l'essentiel. Comprendre et adopter l'Esprit du Societhon, c'est prendre véritablement conscience de la réalité et de la finalité des conditions humaine, citoyenne et collective dans le monde actuel. C'est aussi devenir un citoyen ou un futur citoyen adulte, discerné, motivé, capable d'appliquer par lui-même et avec les autres les fondements, les solutions et les valeurs évolutionnaires de la Nouvelle Pensée Moderne (NPM). Voir Hastags [#0](#) et [#1](#).

Monthome est un citoyen penseur français dont la principale vocation contributive est d'être un passeur de conscience dans la complexité du monde, un alerteur de sens face aux erreurs de gouvernance, un transmetteur de savoir, un producteur de contenus, un ouvreuse de pistes et de solutions, afin de rendre possible un avenir évolutionnaire pour tous. Voir Hastag [#Monthome](#)

On ne devrait jamais accepter les résultats d'une élection quelconque sans la prise en compte de la position nuancée de l'ensemble des citoyens et des citoyennes inscrits et/ou directement concernés. Dans l'idéal démocratique, tout citoyen(ne) comme tout individu assumant l'un ou plusieurs rôles actifs dans la société (administré, contribuable, usager, salarié, indépendant, retraité, étudiant, consommateur, militant, membre ou adhérent...) doit pouvoir exprimer sa position personnelle à partir de 5 options « démocratiques » (et non seulement 2). Malgré la sophistication moderne des modes de scrutin et des décomptes légaux, les pratiques démocratiques modernes restent relativement étroites (vote entonnoir) par le fait de plusieurs goulets structurels. Avec l'usage et l'habitude fondés sur la normalisation du vote et la légalité du scrutin, nous sommes devenus aveugles des conséquences sociétales face à un système d'expression populaire imparfait présenté comme un pilier fondamental de la démocratie moderne. Par facilité et commodité d'application, recherche du moindre effort intellectuel, non-complication dans les décisions à prendre et les choix à effectuer, l'esprit du citoyen moderne s'est autoformaté à accepter tous les ressorts de la logique officielle en matière de votation. Un système apparemment efficace, mais qui cache de nombreuses imperfections en mélangeant adroitement les notions d'inscrit et de non-inscrit sur les listes électorales, de votant et de non-votant en matière de participation active, de choix alternatifs diversifiés et contradictoires à partir d'une offre de candidatures présélectionnées à l'avance, la déclaration officielle de résultats finaux parfaitement encadrés par des règles de trois et des pourcentages hyper relatifs. À cela, s'ajoutent de multiples dispositions pratiques dans les modalités techniques des différents types de scrutins (découpage, effet de seuil, poids de représentation, systèmes de scrutin majoritaire, proportionnel ou mixte, règles micro et macro-électorales...). Autant d'éléments structurants permettant de contenter tout le monde, du citoyen lambda au spécialiste du droit constitutionnel, en passant naturellement par le politique et l'élu.

Pourtant, derrière la volonté de bien faire et la solennité de la façade officielle propre à tout État de droit, tout est légalement orienté, voire structurellement faussé, dans le cadre d'une culture historique du droit public et constitutionnel. La radicalité de la légalité et son efficacité structurelle imparfaite l'emportent, une fois de plus, sur le bien-fondé de la légitimité nuancée et son efficience beaucoup plus aboutie. Les principales raisons du caractère imparfait et inabouti des modalités courantes du vote (votation) propre à toute forme d'élection (choix partisan, suffrage, consultation, référendum, scrutin...) s'expliquent principalement par les notions de goulet et d'entonnoir.

Goulet et entonnoir

La **notion de goulet** correspond à une contraction structurelle du processus électoral du fait du cadre imposé dans ses limites fonctionnelles, administratives, techniques, juridiques, mises en place de manière légale et officielle. Les principales étapes du goulet selon les pays concernent le recensement, le découpage électoral, le dépôt des candidatures, les règles de la campagne électorale, le déroulement électoral dans ses différentes opérations, le dépouillement du vote. La notion de goulet influence de l'amont de l'Offre électorale à la phase participative du vote l'ensemble des principes actifs du scrutin, aussi

bien dans la méthodologie utilisée, le choix des candidatures en lice ou proposées, que le principal des conséquences politiques, matérielles et sociétales découlant du vote.

La **notion d'entonnoir** définit plus précisément l'aval du processus électif dans la filtration plus ou moins prévisible des derniers candidats finalistes, ainsi que la probabilité ou la certitude des mesures et/ou des actions devant être engagées. Elle influence directement le contenu des politiques menées (souvent dans un cadre conservateur) et/ou oriente indirectement le rendu des stratégies appliquées, faisant que plus l'entonnoir est étroit, directif, imposé, et moins il devient possible d'obtenir une amplitude démocratique libertaire, plus ouverte et/ou plus avancée.

On s'aperçoit que le vote n'est pas seulement un droit démocratique à s'exprimer collectivement, mais aussi un encadrement systémique puissant permettant de contenir les attentes du citoyen moderne et la volonté du plus grand nombre.

La démocratie du vote n'est pas pleinement démocratique

Si les notions de goulet et d'entonnoir résultent directement des conséquences propres aux modalités issues d'une législation passée, voire présente, elles s'animent également constamment de l'influence directe, visible et non visible menée par des minorités politiques, sectaires, corporatistes, associatives, d'opinion, d'alliance..., se voulant toutes autoreprésentatives de la « démocratie » du moment. Le résultat final, sauf surprise ou coup de théâtre, est que presque toutes les démocraties modernes républicaines, monocratiques, autocratiques ou monarchiques, sont largement manipulées de manière soft ou hard, à la base même de leur fonctionnement électif. Il en résulte une conduite sociétale suiveuse pour les populations au profit des élites, des élus au pouvoir et des minorités influentes en place. Pour comprendre la manœuvre, il faut revenir aux 4 grands détournements légaux orientant le résultat final de la plupart des votes territoriaux, nationaux, fédéraux et internationaux.

Les 4 grands détournements du vote démocratique

Au-delà des compromis systématiques avant, pendant et après chaque vote, mobilisant beaucoup d'énergie et d'argent, la normalisation des systèmes électifs inclut également des biais systémiques et juridiques importants au sein de tout suffrage universel direct ou indirect. En complément de ce qui est écrit dans la plupart des Hastags de « l'Esprit du Societhon » en matière de critique des systèmes démocratiques modernes, il existe 4 grands types de détournements légaux. Des détournements fondamentalement non démocratiques dans l'esprit et la finalité du vote citoyen :

1^{er} détournement : La première des problématiques en pure démocratie est la non-prise en considération du nombre total d'inscrits sur les listes électorales dans la « mathématique électorale ». Il en résulte une « déproportionnalisation » dans l'absolu du décompte des voix obtenues par tel ou untel dans le résultat final du scrutin (voir exemple). Par principe, le nombre total d'inscrits correspond théoriquement à 100% de l'électorat citoyen (électeurs potentiels) faisant que normalement le critère du nombre de citoyens inscrits, donc actifs au sein de la société et identifiés comme exempts d'interdictions juridiques, doit être le primo-référentiel de la représentativité citoyenne. Aussi, sans un rapport mathématique

et/ou objectif au nombre total d'inscrits, tout résultat électoral devient foncièrement relatif (même si légal), voire fondamentalement faussé, courbé, illégitime, non-démocratique, jusqu'à remettre en cause le mandat et la représentativité des élus. Une seconde problématique démocratique connexe se pose avec la catégorie des non-inscrits actifs au sein de la société.

2^e détournement : La troisième problématique concerne uniquement la prise en compte préférentielle du nombre de votants effectifs et/ou s'étant déplacés physiquement pour déposer un bulletin dans l'urne. Il en résulte une contraction significative du nombre d'inscrits-votants (électeurs pris en compte) réduisant mécaniquement plus ou moins fortement la représentativité de l'électorat citoyen à 100-x, c'est-à-dire à une fraction des citoyens normalement inscrits (ex. 60%). *De facto*, le résultat du vote devient forcément faussé et surtout foncièrement non majoritaire en termes d'absolu démocratique. Une quatrième problématique démocratique se pose avec l'avis refusé et/ou non pris en compte des non-votants inscrits et malgré tout actifs au sein de la société.

3^e détournement : La cinquième problématique recouvre la présélection amont des candidats sous l'égide des grands partis politiques, appareils au pouvoir, syndicats, organisations dominantes, représentations officielles ayant pignon sur rue, riches décideurs finançant les campagnes, représentant tous mathématiquement des minorités influentes. C'est aussi la filtration par les services publics et autres commissions électorales des candidatures spontanées en provenance directe du peuple et/ou par des voies non-officielles au sens systémique. La conjonction et la superposition de tous ces filtres réduisent fortement le choix électif possible aux toujours mêmes minorités influentes et/ou têtes d'affiche. Il en ressort que l'Offre de candidatures retenues n'est jamais (ou rarement) décidée par les citoyens eux-mêmes, mais leur est généralement imposée même dans le cas de primaires. Cette filtration hautement systémisée réduit à la source toute possibilité de grands changements d'orientation et/ou d'évolution notable dans la collectivité et/ou dans l'ordre sociétal du moment. Le citoyen et la citoyenne ne sont pas considérés comme des adultes lucides et responsables du sort collectif, mais comme des faire-valoir influençables, suiveurs, passifs et/ou fatalistes d'une pseudo-démocratie (ou partielle) entièrement placée sous contrôle des systèmes dominants.

4^e détournement : En pur droit démocratique, cette sixième problématique, sans doute la principale, interdit à chaque citoyen d'être pleinement entendu sur les nuances de ses opinions, attentes et/ou choix motivés. Le système électif ou électoral commun oblige à se contenter d'une alternative restreinte et binarisée (Pour ou Contre) dans le choix proposé, puis à en subir de manière forcée les conséquences. La privation de plusieurs options de vote conduit à une binarisation du scrutin final favorisant techniquement (effet entonnoir) à un accès aux postes de commande et/ou de pouvoir de ceux et celles disposant de 4 grands leviers d'impatronisation (imposition légale) via : l'importance des budgets de communication et des financements des campagnes électorales ; la démobilisation ou démotivation d'un grand nombre d'électeurs face à l'offre proposée jugée restreinte et/ou orientée ; la participation active d'un maximum de militants et partisans profitant anormalement de la mécanique électorale en allant voter en masse organisée ; la non-prise en compte dans le résultat final de la part souvent majoritaire de citoyens inscrits mais non-votants, affirmant leur désintérêt, mécontentement ou opposition par l'abstention volontaire, le vote blanc ou le vote nul.

La double problématique des non-inscrits et des non-votants inscrits

Les **non-inscrits** regroupent tous ceux et celles qui n'ont pas l'âge légal ou le niveau mental requis (adolescent, cas psychiatrique...), qui font l'objet d'interdictions judiciaires (prévenu, condamné, interné, prisonnier...), qui ne sont pas en règle avec l'administration (non-inscription volontaire sur les listes électorales, migrant, immigré, étranger, sélection raciale ou native...). Il est à noter que parmi les non-inscrits, un grand nombre d'individus joue un rôle actif dans la société civile (étudiant, travailleur, consommateur, géniteur/génitrice...).

Les **non-votants** forment un ensemble hétérogène parmi les citoyens inscrits parmi lesquels on retrouve ceux et celles qui ne sont pas motivés par le scrutin en cours, qui ne sont pas informés ou mal informés, qui ont des obligations pratiques ou professionnelles le jour du vote, qui sont malades ou fortement handicapés... Il est également à souligner que parmi les non-votants, un grand nombre de citoyens et citoyennes joue un rôle actif et responsable dans la société civile (typologies idem aux non-inscrits, contribuable, administré, entrepreneur...).

3 questions essentielles

En additionnant le nombre de non-inscrits actifs et de non-votants inscrits, c'est toute une fraction importante de la société civile et du corps électoral qui ne s'exprime pas ou ne peut s'exprimer au moment du vote. Dès lors, la première question essentielle qui se pose dans toute véritable démocratie est celle-ci : est-il légitime que l'on scinde la population en 2 grandes catégories au moment d'un vote engageant l'avenir de toute la collectivité ou de la nation entre ceux et celles qui se plient aux règles et aux choix imposés par les systèmes en place, même en nombre minoritaire, faisant d'eux momentanément des votants « sur-citoyens » comme complices actifs des systèmes dominants, et tous les autres qui refusent et/ou ne participent pas aux règles et aux choix imposés, en les considérant alors comme des « sous-citoyens » à l'avis négligeable et/ou ne devant pas être pris en compte ? La seconde question non moins essentielle est : est-il légitime que le citoyen soit mentalement systémisé (d'une certaine manière) pour être considéré comme un citoyen type, normal ou exemplaire, en devant se plier à une normalisation de masse et aux codes imposés ou encore, qu'il passe obligatoirement dans le moule de la conformité administrative dès lors que les critères établis sont restrictifs, contrôlés, surveillés ? En d'autres termes, est-il vraiment démocratique d'oublier au moment du vote, pilier central des démocraties modernes, une grande partie du corps électoral des non-votants formée d'actifs contributifs et responsables au sein de la société civile aussi respectables, voire davantage encore, que les votants du moment ?

Quels devraient être les bons critères démocratiques pour devenir un citoyen inscrit sur les listes électorales ?

L'inscription sur liste électorale doit être un droit humain et citoyen inaliénable, dès lors que l'individu remplit un certain nombre de critères évidents (non obligatoirement cumulatifs) tels que :

- . En faire la demande administrative ou être inscrit d'office en mairie
- . Être né(e) sur le sol du pays concerné, y vivre, ou obtenir la nationalité
- . Être en âge légal ou, en étant plus jeune, prouver un discernement suffisant par le niveau culturel ou militaire

- . Participer activement et régulièrement à la vie collective par un métier, une formation générale ou qualifiante, des activités économiques ou sociales légales
- . Payer des impôts en local, territorial ou national

Ce qui ne devrait jamais être un critère de non-inscription

Sauf condamnation lourde au pénal et/ou pratiques récidivistes aux dépens du collectif, aucun individu satisfaisant aux critères ci-dessus ne doit être exclu d'une inscription sur liste électorale par :

- . Intervention léonine ou autoritaire des pouvoirs publics
- . Ostracisme policier, sécuritaire, judiciaire
- . Sélectivité par la religion, l'origine raciale ou ethnique
- . Discrimination par le sexe ou le genre
- . Refus motivé d'adhésion à des règles jugées illégales ou liberticides
- . Limitation par le niveau social ou le lieu d'habitation
- . Appartenance à une autre culture, idéologie, vision politique
- . Exclusion par le physique, le niveau intellectuel, mental, le handicap

La binarité du vote comme modèle exclusif

Derrière les sondages médiatisés et la projection statistique des grandes tendances dans les choix électifs, il est évident que le modèle du vote entonnoir conduisant à la seule binarité du choix (vote Pour ou vote Contre) par rapport à l'offre proposée, a atteint ses limites dans de nombreux cas. Dans ce cadre restrictif devenu hautement banalisé, il apparaît clairement que tout système utilisant sciemment le principe du vote entonnoir trompe le citoyen sur l'essence même du vote et sur sa finalité. Il s'agit même d'une volonté systémique justifiée par les références historiques, légales et officielles, de déflorer de l'intérieur le fleuron du droit d'expression et de liberté de choix en démocratie. En ce sens, les opérations électorales régulières de vote politique et/ou populaire ne sont pas vraiment le moyen idéal pour espérer obtenir rapidement et de manière ambitieuse un meilleur avenir évolutionnaire pour tous. Elles le font certes croire et miroiter à beaucoup d'individus en jouant sur des promesses d'amélioration rapide, tout en ne bougeant pas vraiment sur le fond, sauf réformes et mesures conjoncturelles. Il en résulte le fait que le système commun de votation n'est pas vraiment un instrument de changement sociétal ni d'amélioration démocratique en faveur des citoyens, mais davantage un moyen de pérennisation systémique dans la protection des intérêts dominants, dans la façon légale de prolonger indéfiniment les conservatismes ambiants. Les limites du vote électoral en mode binarisé (vote entonnoir) s'expliquent principalement par le fait que toute volonté politique, même sincère dans la gouvernance ou la direction des affaires, se heurte frontalement à des impossibilités techniques difficilement contournables. Des murs de pierres et de verre difficilement franchissables à cause de fortes inerties structurelles législatives, juridiques, administratives, technocratiques, sociales, financières, économiques, culturelles, géopolitiques. Sans une nette rupture d'habitudes avec l'environnement sociétal conservateur, sans une forte volonté disruptive de la part de l'ensemble des acteurs concernés capables d'accepter en adultes visionnaires, proactifs et responsables les conséquences inédites, inconnues, imprévues du changement, le vote démocratique commun n'a et n'aura qu'un effet conjoncturel réduit ou de surface dans la vie collective. Il préfigure un éternel recommencement ou renouvellement

des mêmes pratiques sous des habillages et « looks » différents, sans affecter les grandes problématiques sociétales de fond.

La faute ne résulte pas tant de la responsabilité des hommes au pouvoir, de leurs décisions et actions « petits bras » (réformettes, mesurette, court-termisme...), que d'une complexité croissante quasiment inextricable avec le recours aux standards légaux, aux logiques traditionnelles, aux moyens techniques usuels. Autant de freins et d'obstacles qui entravent les initiatives, qui ligotent les volontés, qui rendent prisonniers l'ensemble des personnels des secteurs privés et publics, face à un système global devenu incontrôlable, voire intraitable. De ce point de vue, le suffrage universel et ses modes de scrutin sont le parfait exemple des limites démocratiques dans la plupart des régimes républicains, autarciques, monarchiques. Seul, le fait de couper le nœud gordien (trancher radicalement tout ce qui entrave la respiration démocratique au sein de la complexité ambiante) peut permettre de redonner un sens plein et entier au droit de vote. Tout doit commencer par l'inclusion de 5 façons d'exprimer son avis et non pas seulement 2 (vote entonnoir).

À quoi sert le vote dans l'esprit de démocratie ?

L'utilité du vote est un élément-clé dans la vie sociétale moderne. Il caractérise parfaitement l'esprit de démocratie. C'est aussi pour cela qu'il est, a été et sera encore largement détourné, afin de protéger les systèmes et les pouvoirs en place, préserver des intérêts minoritaires, favoriser des ambitions personnelles. Toutefois dans l'esprit de démocratie et de ses fondamentaux normalement intangibles il est foncièrement conçu pour :

- . Exprimer individuellement de manière libre un droit de choisir, d'affirmer une opinion, une conviction, une position, dans un cadre procédural protégé.
- . Décider de manière collective lors d'une élection qui (candidat) ou quoi (projet) est le plus à même de représenter la volonté d'une « majorité » de citoyen(ne)s.
- . Valider légalement un résultat collectif sur la base d'une majorité de voix obtenues.
- . Donner une orientation précise aux actions politiques, un sens clarifié aux mesures collectives de nature législative, normative, organisationnelle, fonctionnelle, opérationnelle, en les entérinant par la légitimité et/ou la force de la loi.
- . Faire avancer pas à pas les conditions humaine, citoyenne et sociétale, en fonction des grands enjeux du moment, des progrès sociaux, éducatifs, économiques, technologiques, informationnels...
- . Servir et protéger les individus, les personnes morales, les biens, la société civile, les pouvoirs publics, par l'implication engagée et volontariste d'une partie conséquente des populations concernées.
- . Lutter parallèlement ou indirectement contre les excès des uns, faire barrage aux injustices, aux iniquités, aux tentatives subversives de certains.

Il existe potentiellement 5 possibilités d'exprimer son vote

L'objectif en démocratie ne devrait jamais être de décider du sort collectif à partir d'une minorité ou d'une fraction de votants, mais en fonction directe d'une majorité d'inscrits. Cette différence est fondamentale en termes de résultat de scrutin, sachant que celle-ci induit des conséquences sociétales bien différentes pouvant être opposées à 180°. En d'autres termes, selon les mécanismes

électorales utilisés, un même vote « démocratique » peut conduire à son total contraire du fait des décisions prises par des minorités élues et/ou en contradiction avec les attentes majoritaires de la population concernée.

La multivotation où les 5 grandes options de vote dans l'absolu

- . **Le vote « Pour »** : il correspond à un vote favorable et motivé (Pour, Oui) pour un candidat ou une offre donnée. C'est le vote positif, clair et net par excellence, optant pour l'un ou l'autre des bulletins officiels proposés. Il est pris mathématiquement dans le décompte du scrutin final.
- . **Le vote « Contre »** : C'est un bulletin officiel nominatif déposé dans l'urne exprimant une position individuelle de rejet du candidat A, ou de la liste proposée, en votant par défaut pour le candidat B. L'objectif consiste à contrarier, bloquer, minoriser la tendance dominante, sachant que ce vote sera pris mathématiquement en compte dans le scrutin final.
- . **Le vote nul** : Il traduit une erreur volontaire ou involontaire au moment du dépôt du bulletin de vote en sortant de normes admises (rature, inscription, plusieurs bulletins, liste ou noms différents...). C'est le vote de contestation directe (sur place en se déplaçant physiquement) qui n'est pas pris en compte dans le scrutin final.
- . **Le vote blanc** : Il ne comprend aucun bulletin dans l'enveloppe, laquelle est vide ou présente un bulletin blanc. Il traduit un vote de contestation indirecte en étant ni « Pour », ni « Contre », ni « nul », sans être généralement pris en compte dans le scrutin final.
- . **L'abstention** : elle correspond au nombre de citoyens inscrits ne s'étant pas déplacés lors d'une élection, ou mobilisés à l'occasion d'une procédure électorale, pour déposer un bulletin « Pour », « Contre », nul ou blanc. La non-prise en compte du taux d'abstention dans le résultat final est en soi un pur déni de démocratie de la part des systèmes en place notamment dans 3 cas :
 - . Lorsque le nombre d'abstentionnistes est supérieur au nombre de votants.
 - . Lorsque le nombre d'abstentionnistes s'explique par une offre inadaptée, non représentative de la volonté de la majorité silencieuse ou d'une fraction importante de la population (ex. : au-dessus de 1/4 ou de 1/3 du corps électoral).
 - . Lorsque les résultats relatifs du scrutin officiel indiquent un niveau objectif clairement minoritaire dans la représentativité des élus face à l'ensemble du corps électoral (voir exemple).

La problématique démocratique de l'abstention

La volonté de ne pas participer au vote n'est pas un refus de citoyenneté sachant que les raisons de l'abstention sont multiples chez les non-votants. Le principal commun dénominateur animant la plupart des abstentionnistes est que l'offre politique, décisionnelle, managériale, représentative..., proposée par le système dominant ou dirigeant en place n'est pas en adéquation avec les attentes des citoyens concernés. Elle n'apparaît pas assez séduisante, motivante, impliquante, se présente de manière trop sélective, réductrice, directive ou encore s'avère relativement orientée, fermée, sans intégrer clairement ou suffisamment les attentes du citoyen. Le refus de participer au processus électoral est donc un signal fort de rejet, de résistance, de désaveu, de protestation, émanant d'une partie des citoyens. *De facto*, l'abstention est une posture de contestation passive ayant un sens politique au même titre qu'un vote actif avec bulletin. Le négatif

(non-participation) ou le neutre (non-prise de position) émanant de l'abstention, vaut autant démocratiquement que le positif par le « Oui » ou le « Pour » résultant d'un acte volontarisé. En démocratie, il n'y a pas fondamentalement de différence de sens et/ou de priorité à donner entre le négatif (vote nul, blanc, abstention) et le positif (Pour et Contre). Ces postures alternatives sont des formes d'expressions citoyennes dont l'une convient rationnellement aux systèmes en place (vote direct au premier degré de la position prise) et l'autre, les dérange par l'immatérialité (vote indirect dans l'invisibilité du second degré). En considérant que le non-votant s'extrait de lui-même d'un acte citoyen, on oublie anormalement son droit humain à pouvoir se référer librement à sa conscience, à son intime conviction, à son discernement, à son libre arbitre. Aussi, au lieu d'imposer une présence physique au moment du vote, mieux vaut intégrer une formulation mathématique simple, voire des algorithmes au sein du vote électronique, pour déterminer tout résultat de scrutin intégrant les 5 façons de voter.

En quoi le vote participatif est-il plus significatif que la posture de non-participation au vote ?

Par **vote participatif** (votant inscrit) en présentiel ou distanciel, il s'agit de considérer comme exclusifs et prioritaires le vote « Pour » et le vote « Contre », dès lors que celui-ci est matérialisé par un bulletin officiel clairement identifiable, le déplacement physique ou la participation à distance du citoyen, une authentification sur site par une pièce d'identité, une signature manuelle ou électronique. Ce type de vote hautement systémisé présuppose que le citoyen, la citoyenne, soit préalablement inscrit(e) sur les listes électorales en répondant parfaitement aux normes administratives et judiciaires du moment, le ou la rendant ainsi digne d'exercer son droit de vote, donc d'exprimer une position civique. *De facto*, la question de fond en démocratie est de savoir si l'absolue conformité aux règles procédurales oblige à imposer un encadrement discriminatoire et/ou restrictif entre citoyens normalement inscrits sur les mêmes registres électoraux, en étrécissant le scrutin sous forme de goulets techniques et d'entonnoir impliquant *in fine* la détermination d'un résultat final « relatif », voire non légitime, applicable ensuite à l'ensemble de la collectivité.

Par **posture de non-participation au vote** (non-votant inscrit), il s'agit d'exprimer une position civique en tant que citoyen ou citoyenne inscrit(e) sur les listes électorales, en décidant de ne pas passer par les filtres procéduraux du vote systémisé. En associant le vote nul, le vote blanc et l'abstention, la liberté d'expression et de choix démocratique consiste à refuser l'offre présentée, donc de ne pas voter pour l'une ou l'autre des alternatives proposées. Aussi, la question de fond en démocratie est-elle de savoir en quoi un bulletin officiel + une présence physique ou active au moment du vote sont plus importants dans le résultat final du scrutin (affectant ensuite directement la vie collective de tous), qu'une non-participation ponctuelle, affirmée et/ou volontaire, dès lors que l'on est soi-même inscrit(e) sur les listes électorales, acteur ou actrice permanent(e) dans la vie collective avant, pendant et après l'élection ?

Recourir à un seuil de tolérance dans le comptage du vote

Dans le débat entre votants et non-votants inscrits, il semble judicieux d'intégrer une tierce variable destinée à légitimer le scrutin exclusivement participatif. Il

s'agit d'intégrer un seuil de tolérance permettant de rendre plus acceptable démocratiquement la représentativité des élus en prenant en compte de manière favorable (bénéfice du doute) l'incertitude née des citoyens en âge de voter, mais non-inscrits (donc non-votants). L'objectif de cette approche consiste à sortir par le haut du système procédural exclusivement participatif et ses résultats relatifs (vote entonnoir) en prenant en compte un nouveau triptyque électoral comprenant :

- . Les votants (vote participatif)
- . Les non-votants inscrits (non-participation au vote)
- . Les citoyens en âge de voter mais non-inscrits (votants potentiels)

Cette approche évolutionnaire du vote universel ouvre sur un autre mode de scrutin majoritaire bien plus démocratique, plus juste et plus complet, intégrant 2 autres dimensions essentielles dans la détermination du résultat électif final :

- . La prise en compte numérique *in fine* des non-votants inscrits (abstention, vote nul, vote blanc) en plus des votants.
- . La légitimation des primo-résultats relevant du vote participatif par intégration favorable d'un taux supplémentaire dit de « seuil de tolérance » permettant de valider ou non l'atteinte de la barre incontournable des 50% majoritaires.

Par principe, la fixation du seuil de tolérance doit être adaptée à chaque contexte national ou territorial en incluant le différentiel quantitatif entre le **nombre total de la population en âge de voter** et le **nombre total d'inscrits** sur les listes électorales. Il doit être calculé de manière simple et logique à partir d'un taux fixe exprimé en % (mais actualisable lors de chaque recensement de la population) devant s'additionner favorablement au premier résultat participatif obtenu en % par le meilleur candidat. Techniquement, il s'agit d'établir le nombre exact de citoyens non-inscrits en âge de voter par simple soustraction entre le nombre total de citoyens en âge de voter et le nombre de citoyens inscrits. Ce différentiel est ensuite rapporté au nombre total de citoyens en âge de voter. En recourant à ce seuil de tolérance, il devient possible de valider tout scrutin en fonction du résultat objectif final obtenu (primo-résultat + seuil de tolérance), dès lors que celui-ci atteint une majorité égale ou supérieure à 50%. En cas de résultat négatif (<50%) le scrutin est invalidé. En cas de résultat objectif positif final (>50%) le scrutin est définitivement validé.

Exemple d'application :

- . Nombre total de citoyens en âge de voter : 40 millions
- . Nombre de citoyens inscrits : 36 millions
- . Seuil de tolérance en % : $(40-36/40) = 10\%$
- . Nombre total de votants en mode participatif : 22 millions
- . Nombre d'inscrits non-participants au vote : 14 millions
dont : - 12 millions d'abstentions
 - 1,5 million de votes blancs
 - 0,5 million de votes nuls
- . Score relatif du meilleur candidat : 13 millions
- . Résultat objectif final applicable au meilleur candidat :
 $[(13/36).100] + 10\% = 46,11\% = \text{scrutin négatif} = \text{invalidé}$

Dans cet exemple, on doit considérer que seulement 13 millions de votants sur 40 millions de citoyens en âge de voter ont exprimé un vote « Pour » en faveur du candidat le mieux placé, soit l'équivalent nominal de seulement 32,5% de citoyens

« Pour » et 67,5% de citoyens qui s’y opposent. On ne peut donc légitimer une représentativité majoritaire issue de cette élection !

L’illégitimité démocratique du vote majoritaire

Lorsque le vote participatif valide un résultat nominal objectivement minoritaire comme « relativement » majoritaire à l’issue d’un scrutin, on assiste-là à une entaille profonde faite dans l’idée de démocratie, voire à un véritable déni de démocratie. Entre citoyens adultes, on ne devrait jamais accepter l’idée qu’une minorité puisse diriger et conduire contre son gré la majorité fût-elle silencieuse ou bruyante. Et pourtant, c’est le cas le plus fréquent dans la plupart des votes électoraux derrière l’agitation médiatique (sondages, débats d’opinion, avis d’experts...) qui consiste à zoomer sur les gagnants, tout en restant aveugle civiquement sur cette incongruité. Sur le fond, le différentiel de résultat final en matière de répartition majoritaire des suffrages exprimés opposant score relatif et score absolu pose un véritable problème de légitimité démocratique comme de représentativité des élus. Selon que l’on se reporte uniquement au nombre total de votes exprimés ou au nombre total d’inscrits incluant les non-votants, les résultats peuvent changer du tout au tout (hors proportionnelle). En toute véritable démocratie, l’approche « premier degré » appliquée par facilité et commodité se basant uniquement sur le seul décompte des bulletins déposés dans l’urne, ne doit pas se limiter aux primo-résultats obtenus. Il doit également intégrer mathématiquement la présence des inscrits non-votants (abstentionnistes), des non-pris en considération lors du scrutin (vote nul et blanc), ainsi que les citoyens en âge de voter non-inscrits. Sans intégrer ces 3 occurrences, c’est un peu comme si on accordait illégitimement une prime, un titre honorifique ou une médaille d’honneur au perdant magnifique, simplement parce que personne ne veut se prendre la tête et remettre en cause le processus. Cela explique aussi pourquoi les citoyens sont généralement mécontents de leurs élus, sont non fidèles aux têtes d’affiche, deviennent des opposants convaincus dès que l’occasion se présente et/ou des abstentionnistes potentiels. Toutes choses égales par ailleurs, c’est en « redémocratisant » le vote au suffrage universel que l’on peut avoir l’image la plus fidèle de ce que veut ou ne veut pas l’ensemble du corps électoral des citoyens inscrits, sachant que les votants ne sont que la partie visible de celui-ci.

Un exemple chiffré vaut mieux qu’un long discours

Pour comprendre la problématique démocratique du vote majoritaire, le mieux consiste à comparer le résultat relatif en rouge (votants uniquement) au résultat objectif en vert (ensemble corps électoral) en y intégrant un seuil de tolérance et une barre majoritaire à 50%. Sur la base de l’exemple précédent, il est possible de comprendre immédiatement les différentiels induits à partir des 10 critères actifs (et non seulement 3 en mode participatif simple avec Vp + Cx + B50). Cet exemple s’applique hors cas de scrutin proportionnel plurinominal avec :

M = Nombre total de citoyens en âge de voter : 40 millions (100%)
I = Nombre de citoyens inscrits : 36 millions (90%)
St = Seuil de tolérance en % : $[(40-36/40).100] = 10\%$
Vp = Nombre total de votants en mode participatif : 22 millions (61,12%)
Np = Nombre d’inscrits non-participants au vote : 14 millions (38,88%)
dont :

Abs = 12 millions d'abstentions (33,33%)
Vb = 1,5 million de votes blancs (0,416%)
Vn = 0,5 million de votes nuls (0,139%)
B50 = Barre majoritaire des 50% définissant la validation ou l'invalidation
Cx = Résultat officiel du meilleur candidat : 13 millions

Soit l'obtention de 2 types de résultats différents:

Rr = Primo-résultat en mode participatif relatif $[(Cx/Vp).100] = 59,09\%$
 (pseudo majoritaire)
Ro1 = Résultat objectif final des « Pour » : $[(Cx/I).100] + St = 46,11\%$
Ro2 = Total des « Non » citoyens $(100-Ro1) = 53,89\%$
Ro3 = Validation/Invalidation : Taux invalidé car les « Non » sont $>50\%$
 avec $Ro2 > B50$ ou $53,89 > 50 (+3,89)$

L'algorithme du résultat objectif final d'un vote pleinement démocratique se décompose alors en 2 principales étapes :

Ro1 = $[(Cx/I) + (M-I/M)].100$ ou $[(13/36) + (40-36/40)].100 = 46,11\%$
Ro3 = $(100-Ro1) > B50$ ou $(100-46,11 = 53,89) > 50 = \text{invalidation}$

On s'aperçoit dans la logique de ces 2 algorithmes que la représentation démocratique est bien représentée par l'intégration directe des 6 paramètres suivants $(M + I + St + Vp + Cx + B50)$:

M = Nombre total de citoyens en âge de voter
I = Nombre de citoyens inscrits
St = Seuil de tolérance
Vp = Nombre total de votants en mode participatif
R = Nombre de bulletins « Pour »
B50 = Barre des 50% en tant que référentiel démocratique majoritaire

C'est également l'intégration implicite de Np (nombre d'inscrits non-participants au vote) et ses 3 facteurs essentiels comprenant Abs (abstentionnistes) + Vb (vote blanc) + Vn (vote nul). En cas de résultat $Ro1$ n'obtenant pas de majorité objectivement démocratique, une obligation de « vote à nouveau » peut être imposée à tous les inscrits concernés jusqu'à obtention d'une majorité sous condition d'enrichir ou modifier à chaque fois l'offre existante. Jusqu'aux résultats de la prochaine votation (voire plusieurs successives si nécessaire) et tant qu'une majorité n'est pas atteinte, les sortants sont momentanément conservés ou remplacés par une gérance provisoire ou un collège de citoyens désignés selon les procédures édictées.

Pourquoi les pouvoirs publics privilégient-ils le primo-résultat du vote entonnoir (PRVE) ?

Il est difficile de sortir de la complexité procédurale en usage, ainsi que du narratif « démocratique » des experts, gouvernants et élites, sans recourir à une rupture décisive du « nœud gordien » que cela représente. L'encadrement légal et culturel du processus électoral est tel que le PRVE... :

... justifie tous les goulets amont et durant la phase de vote conduisant à favoriser d'une certaine manière les principaux candidats sélectionnés arrangeant ainsi tous les grands partis habitués au pouvoir.
 ... ressort d'une culture systémique et citoyenne fortement matricée dans les usages civiques et procéduriers desquels il est difficile de s'extraire.

- ... favorise la délégation, le mandat, la représentation nominative, en faveur des grands acteurs des systèmes en place (élus, parlementaires, sénateurs, dirigeants...)
- ... oblige les principaux acteurs impliqués, ainsi que l'ensemble de la technocratie aux leviers du pouvoir, à rester prisonniers d'un conservatisme fortement systémisé en manquant de souffle créatif, d'idées fortes en matière d'évolution, de proactivité et de motivation pour s'engager personnellement dans des ruptures décisives.
- ... est placé sous contrôle direct et pointilleux des institutions et des services publics rendant quasiment impossible un changement de méthode sans un changement profond de régime politique et gouvernemental.
- ... dépend d'élus, gouvernants et politiques contemporains issus eux-mêmes de ce processus faisant que ceux-ci n'ont aucun intérêt à vouloir en sortir, au risque de perdre leur mandat, voire leur raison d'être, en formant ainsi une inertie forte à toute forme de changement.
- ... impose un cadre juridique, légal et procédurier tellement blindé et maillé finement d'obligations contraignantes, que peu de possibilités législatives et opérationnelles sont concrètement possibles en l'état de sa complexité structurelle.
- ... repose sur une architecture procédurale devenue une telle référence sociétale partout dans le monde, malgré des adaptations spécifiques ici et là, que seuls les citoyens adultes d'aujourd'hui et demain parmi les plus engagés peuvent en modifier le sens et la finalité, sans jamais pouvoir vraiment compter sur les autres citoyens badauds et suiveurs et encore moins sur les systèmes en place.
- ... implique une telle simplicité relative dans le décompte des voix qu'il tend à privilégier par nature et par destination aussi bien l'aspect matériel des bulletins de vote, que la probation et la validation des résultats par l'intervention humaine des assesseurs et scrutateurs présents sur place, en rapport avec les listes électorales d'inscrits avec ou sans signature.
- ... comptabilise un résultat statistique relevant d'un rapport arithmétique simple et compréhensible par tous (division), entre le nombre de voix obtenues par chaque candidat et le nombre total de votants inscrits et identifiés sur liste (après signature), en multipliant le produit par 100 pour en définir le pourcentage.
- ... fige d'entrée de jeu la volonté du plus grand nombre de citoyens ayant appris à se contenter par fatalisme civique d'un processus devenu une habitude collective, en n'ayant en réalité aucune vision précise de ce qui devrait être fait pour améliorer leur propre avenir.

La plupart de ces constats sociétaux sont également valables dans bien d'autres domaines de la vie en collectivité.

Les côtés pile Docteur Jekyll et face Mister Hyde du vote

Vantée comme un véritable progrès démocratique, le suffrage universel participatif direct ou indirect, tel qu'il est pratiqué dans sa relative complexité procédurale, s'apparente techniquement à un vote entonnoir. En obligeant le citoyen à prendre position par rapport à une offre restreinte en amont, puis à accepter en aval un résultat relatif au sens démocratique, on comprend pourquoi le vote ne représente nullement un fleuron démocratique éthique, équilibré, respectueux de la position de l'ensemble des citoyens. Il apparaît même, au contraire, comme le prolongement sociétal du contrôle systémique. On peut ainsi

considérer que le vote tel qu'il est pratiqué de manière courante dans de nombreux pays, nonobstant son marketing et sa communication sophistiquée, procède de pratiques et de raisonnements relativement sophistiqués, trompeurs, voire mensongers, sur la base du 2D décisionnel. En tant qu'instrument décomplexé de contrôle des masses par les voies participatives légales, il joue clairement un double rôle positif et négatif, sorte de Janus électoral avec d'un côté le bon Docteur Jekyll et, de l'autre, le mauvais Mister Hyde. Ce mélange entre le politiquement correct et le cynisme habillé de démocratie fait qu'il est difficile de séparer l'objectivité des apports utiles du vote pour la citoyen et la collectivité (Dr Jekyll) et ses effets nocifs à terme sur la dynamique sociétale (Mr Hyde).

Le côté pile du vote Docteur Jekyll : Il apporte objectivement un certain nombre d'avantages sur le papier et en théorie, lesquels dans la pratique de terrain sont hélas rapidement atténués, voire détournés de leur objectif initial. On peut toutefois observer que lorsque le vote ou la votation sont correctement et légitimement bien menés, le citoyen en bénéficie par le fait que... :

- . Le vote **représente le droit de choisir** en recourant à la liberté de pouvoir s'exprimer en faveur ou en défaveur (oui ou non, choix d'une option, d'un représentant, d'un élu, d'un projet...).

- . Le vote **apporte de la légitimité** à la décision, au choix qui sont faits ou décidés, ainsi qu'une légalité définitive au scrutin, dès lors que celui-ci est effectué dans des conditions d'honnêteté, de transparence et d'équité suffisante.

- . Le vote **traduit la volonté** du plus grand nombre de citoyens dans l'accomplissement de ce qui est dit, promis ou décidé, en apportant une relative visibilité au présent comme pour le futur proche.

- . Le vote **responsabilise les citoyens et citoyennes** dans le secret de l'isoloir ou à main levée sur les échéances à venir, ainsi que les élus mandatés, en les amenant à prendre position d'une manière ou d'une autre, à refuser de prendre position, à traduire dans les faits du réel ce qui a été dit, promis ou décidé.

- . Le vote est **normalement accessible à tous les citoyens inscrits** sur les listes électorales, donc considérés comme viables administrativement, civiquement et juridiquement.

- . Le vote est **encadré techniquement** durant toutes étapes du processus électoral afin d'éviter les manipulations, adaptations, arrangements, interprétations, au profit de l'une ou l'autre des parties concernées.

- . Le vote est **relativement adaptable et améliorable** en conformité avec la loi, selon les contextes et/ou les demandes explicites des votants, aussi bien dans la méthodologie du scrutin (uninominal, majoritaire à un ou deux tours...), que dans la validation du résultat (majorité relative, absolue, proportionnelle...).

Le côté face du vote Mister Hyde : Selon son usage, il secrète en lui-même la négation même de l'idéal de démocratie en produisant un ersatz de droit et de liberté en fonction directe du cynisme, de la perversité, voire de la bêtise des hommes. Selon la malignité de ceux et celles avides de pouvoir, il manipule les opinions publiques souvent hautement versatiles. Il encourage l'action politique ou directoriale à ne pas trop s'exposer au risque de critique, rejet ou conflit, en privilégiant davantage les mesures et réformettes à dose homéopathique que l'audace disruptive et courageuse. Il favorise tous les excès en « gonflette » communicationnelle qui sait tout, qui promet tout, qui affirme être conscient de tout, mais qui au final se dégonfle largement devant les obstacles de la réalité ou joue uniquement petit bras. Le négatif dans l'usage du vote, c'est principalement :

- . Le **vote entonnoir** sciemment organisé et justifié autour d'un mode de scrutin

simplifié en « Pour » et « Contre », voire d'un plébiscite sans aucun intérêt ni légitimité, contribuant à produire presque toujours des majorités très relatives du point de vue démocratique et permettant de perpétuer la dominance des leaderships, des puissants au pouvoir.

. L'**orientation légale mais délétère du vote** par l'importance des moyens mobilisés (publicité politique, propagande, importance des budgets de communication, affichage, débat orienté et reprise médiatique...), ainsi que par l'intervention plus ou moins subtile des influenceurs (spécialistes, experts, personnalités, responsables politiques, religieux ou autres...).

. Les **ingérences étrangères** via les réseaux sociaux, l'Internet, l'IA, les nouvelles technologies sous forme de fake news et désinformation de masse dans le but d'orienter le vote de certaines cibles dans un sens ou dans un autre.

. Un **faible turnover régénératif** au niveau des grands élus décisionnaires et des instances dirigeantes du fait de l'omniprésence alternative des mêmes grands partis et/ou idéologies au pouvoir binarisés (droite/gauche, démocrate/républicain, conservateur/travailliste...). C'est aussi le fait de la force d'inertie sous-jacente liée au cumul des mandats, de la professionnalisation du politique qui souhaite s'inscrire dans la durée la plus longue, des compromis permanents dans l'Entre-soi politicien.

. La **caution légale** pour maintenir et prolonger indéfiniment la dominance écrasante des postures et des fondations conservatrices partout dans l'organisation sociétale (maintien des usages, forte législation et normalisation, contrôle permanent des masses, division en classes sociales, hiérarchisation verticalisée...) au détriment des avancées possibles de nature évolutionnaires (rupture par l'audace, le courage d'oser, le changement positivement disruptif...).

. La **structuration rigide** du processus électoral qui avantage d'abord les toujours mêmes doctrines politiques, les mêmes modèles de gouvernance qui contrôlent la loi, les mêmes types profils de personnalités connues ou premiers de la classe politique, élitiste, technocratique, militants ambitieux pour eux-mêmes, lesquels se soumettent tous d'une manière ou d'une autre aux préceptes issus de l'histoire nationale, de la culture du passé, aux grands intérêts économiques et financiers, aux influenceurs du moment.

. Le **calcul final du résultat** amenant à donner ouvertement une prime aux votants favorisant le recours à de multiples stratagèmes pour décourager la participation au vote d'un plus grand nombre et prendre ainsi légalement l'ascendant statistique.

. Les **magouilles politiciennes** en sous-main destinées à contrôler, inverser, décrédibiliser, ternir le résultat des scrutins, en agissant soit **en amont** (fraude sur la composition électorale, charcutage des circonscriptions, modifications des règles de participation, restriction des candidats et listes, nouvelle législation favorable aux uns défavorable aux autres, diffamation et autres coups bas, dramatisation, jouer sur les peurs, exécution de candidat...), **pendant le vote** (corruption, exclusion, pression dans l'isolement, électoral fictif ou extérieur, fausse procuration, « carrousel » permettant de sur-voter, bourrage d'urne, fausse carte d'électeur avec vote de mineur, cadeau pour aller voter, empêchement physique d'aller voter...) et au **moment du résultat** (falsification électronique, contestation juridique, recours au complotisme...).

En résumé, le processus électoral est un moment dans la vie collective dans lequel se manifeste toute la perversité et/ou le cynisme du monde politique dans la manipulation et les stratagèmes, le 2D primaire, la domination des uns sur les autres, la non-transparence, le mensonge, le trucage et autres cache-misères, tout en se référant publiquement aux idéaux nobles de la démocratie. D'une

certaine façon, le temps du vote est une photographie générale de l'état de maturité ou non, d'adultisme ou d'infantilisme d'une population donnée, ainsi que la démonstration *in vivo* de l'état d'esprit profond de certains candidats et élus sortants.

Les avancées possibles en matière de suffrage universel

Il existe une grande paresse, voire de la peur, à changer l'ordre des choses. C'est aussi une certaine forme d'appréhension politique pour toute gouvernance en place (et de surenchère facile pour l'opposition), dès lors qu'il s'agit de modifier l'existant avec les risques attenants. Le pire en matière de vote est lorsque la légalité et le formalisme de celui-ci servent d'abord et avant tout les intérêts des partis au pouvoir, ainsi que les ambitions personnelles des candidats. Le vote devient alors un instrument officiel de manipulation des citoyens. C'est le cas notamment lorsque les leaders politiques en lice relèvent de la psychiatrie, utilisent effrontément le mensonge, n'ont aucun sens moral ni humanisme ou deviennent du fait de leur âge ou de leur inexpérience les marionnettes de leur parti. Néanmoins, toute collectivité mature a toujours la possibilité d'améliorer, à la fois, les conditions du vote et d'invalider toute mesure déjà votée et/ou jugée inadéquate. Le vote ne doit plus être considéré comme une croyance politique, un acte sacré à solenniser, une obligation morale culpabilisante, mais comme un moyen adulte, légitime et normal pour le citoyen d'exprimer directement son avis, ses attentes, son mécontentement. Il est toujours possible d'avoir les moyens de ses ambitions en mettant en place progressivement de nouvelles règles du jeu plus saines et moins doctrinales en 4 étapes. Aussi pour maximiser la votation citoyenne de manière libre et démocratique il est nécessaire que celle-ci repose sur des fondements capables de représenter 100% des citoyens adultes inscrits et en âge de voter, voire même certains « non encore inscrits » (adolescents, prisonniers sous condition, expatriés...). Une trentaine de mesures légitimes peuvent être intégrés en complément de la plupart des principes techniques et juridiques existants en matière de vote.

Étape 1 : Pour commencer, chaque vote impliquant le citoyen doit être l'occasion d'une évolution sociétale ou organisationnelle destinée à... :

. Détordre au sein des démocraties modernes certains usages devenus obsolètes et habituels altérant fortement les idéaux, les principes, le sens même du vote. Cela concerne directement la représentativité bruyante, l'imposition de soi dominante des leaders du moment, ainsi que la sur-représentativité anormale et fortement déséquilibrée de certaines minorités bruyantes privant, dans le champ médiatique et fonctionnel, bien d'autres catégories de citoyens issues de la majorité silencieuse dans la proportionnalité de réponse et/ou une réciprocité d'action et d'expression.

. Agir, proagir, réagir, dans ce qui est le fleuron de la démocratie, le cœur battant des libertés citoyennes, en sachant remettre en question tout ce qui « cloche » et rend flou le système électoral. Il convient pour tout citoyen adulte d'éviter l'autojustification de l'inaction en ce domaine par des raisons techniques, une indisponibilité et manque de temps chronique, une conjoncture inadaptée ou défavorable, une insuffisance de budget ou d'argent, poussant à accepter indéfiniment l'existant et/ou amenant « à faire avec » toujours et encore.

. Favoriser une marche en avant sociétale à partir de programmatiques évolutives précises, chiffrées, datées, certifiées loyales et réalisables par les

élus sortants, comme par les « nouveaux entrants », en lien étroit avec un collectif de citoyens concernés. La préférence doit être donnée non pas à la régression, au retour du passé et/ou au durcissement des conditions de vie, mais à toute proposition raisonnable fondée sur des mesures et applications innovantes, adaptatives, disruptives, éthiques, d'assainissement du droit et de la loi, s'appliquant sur la plus grande diversité des domaines de la vie individuelle, privée, collective, publique.

. Préserver des conditions d'un vote libre, ouvert, transparent, intègre, honnête intellectuellement, sur la base de la plus large offre alternative de propositions, positions, professions de foi, obligeant les candidats en lice à signer sur l'honneur une charte éthique jusqu'à les condamner ultérieurement pour forfaiture.

. Éviter la manipulation du citoyen en imposant durant tout le processus électoral le respect de l'ensemble des valeurs évolutionnaires de la part des candidats en lice et des militants, en créant un observatoire des comportements, voire une juridiction spéciale destinée à traiter toutes les malversations et dénis de démocratie.

Étape 2 : Il s'agit ensuite d'améliorer les conditions démocratiques du vote, du processus de votation, par l'intégration évidente d'exigences démocratiques telles que... :

- . L'inscription du droit inaliénable lors de tout suffrage universel du principe « 1 citoyen-1 voix » au sein de chaque Constitution nationale.
- . La transformation profonde de la structuration électorale inhérente à la représentativité du citoyen en faveur des grands élus nationaux (députés, sénateurs, grands conseillers...), non sur la base dogmatique et non équitable d'une répartition territoriale égalisant mathématiquement chaque grande région, état, province..., avec le même nombre de représentants, mais uniquement sur la réalité de la densité démographique territoriale, donc du poids réel des citoyens là où ils vivent.
- . L'intégration d'une parité entre les candidats apolitiques, les citoyens indépendants volontaires sans liste ni parti, formant la majorité silencieuse non militante avec ceux relevant d'un parti politique officiel.
- . La récusation de l'hyper sélectivité des noms et/ou profils des candidats (ou des questions posées) en amont du vote dans le huis clos des compromis au sein des partis, systèmes, organisations, entités concernées, en invitant, avant tout vote définitif, à une sélection citoyenne préalable fondée sur la nature réaliste des programmes proposés, via une filtration naturelle issue d'une ou plusieurs primaires citoyennes (et non militantes).
- . La limitation du nombre de nouvelles lois additionnelles durant chaque mandat législatif et présidentiel afin d'éviter l'asphyxie procédurière, l'invasion technocratique dans la vie citoyenne, tout en recommandant la soustraction législative et normative comme moyen d'oxygéner la dynamique sociétale.
- . L'exigence d'information complète sur les 2 aspects centraux du vote à savoir le contenu détaillé, daté, chiffré et engagé des programmes proposés par les candidats ; le cursus réel, factuel, objectif de chaque candidat en lice, ainsi que leur structuration intellectuelle en évitant tout recours aux clichés, mythes, falsifications de la réalité (savoir vraiment sur quoi et à qui l'on a affaire).
- . Le refus du vote entonnoir et de ses principes actifs, dès lors que celui-ci repose sur une offre quantitative limitée, voire unique (plébiscite), obligeant les électeurs à choisir uniquement ce qui est déjà présélectionné et téléguidé de manière pas toujours claire ni transparente.
- . La possibilité d'opter pour 5 types de votes : Pour, Contre, Abstention, Nul, Blanc, nécessitant d'effectuer une péréquation objective afin de pouvoir

- déterminer la véritable légitimité du résultat final.
- . Le recours à un algorithme de calcul objectif du résultat incluant l'ensemble du corps électoral inscrit et en âge de voter, en indiquant parallèlement la relativité du résultat obtenu par rapport au nombre de votants participants et de non-votants inscrits.
- . La non-prise en compte des votes adoptés en séance publique sans un quorum minimum de participants et/ou du fait d'une minorité influente composée d'élus Godillots aux ordres du pouvoir en place, alors que les autres représentations ont décidé de ne pas participer.
- . L'inscription des lois dites conjoncturelles ou gouvernementales dans une temporalité limitée (et non illimitée : ex. 10 à 15 ans renouvelable), afin de pouvoir évaluer leur réelle efficacité (ou inadéquation) au fil du temps en fonction des évolutions sociétales, des attentes des nouvelles générations.
- . Abaisser l'âge minimum du vote dans certaines circonstances, voire son extension à des minorités habituellement exclues (lycéen(ne), étudiant(e), immigré(e), sans papier, prisonnier...).

Étape 3 : Il s'agit de réduire l'ambition personnelle des futurs élu(e)s en « déprofessionnalisant » le rôle politique dans la représentation du citoyen. Le meilleur moyen consiste à dépersonnaliser les titres honorifiques et symboles attachés, à limiter les avantages et privilèges liés aux mandats électifs à ceux du middle management dans le secteur privé. L'objectif consiste à faire de l'élu un simple citoyen au service des autres citoyens et non l'inverse. Il faut pour cela :

- . Désolenniser le rôle et l'image du politique en ne le prenant pas pour un alpha-citoyen qui peut tout dire, tout faire, tout imposer, tout diriger.
- . Réduire la durée électorale globale des mandats publics (ex. 10 ans maximum) de façon à limiter fortement la rente politique et ses mauvaises habitudes, tout en ouvrant des perspectives électorales pour de nombreux citoyens volontaires.
- . Limiter le cumul des mandats au même moment (ex. 2), ainsi que le nombre de mandats successifs ou dans le temps (ex. 2 ou 3).
- . Encadrer comme dans le secteur privé le montant global des salaires, allocations et émoluments versés aux élus, afin que l'argent reçu ne devienne pas une motivation vénale dans la quête d'un mandat électif (ex. 2 SMIC + frais réels).
- . Imposer une expérience professionnelle conséquente dans le secteur privé pour tout candidat(e) destiné(e) à interagir dans le domaine public et pas seulement une référence à la fonction publique, aux titres et diplômes universitaires.
- . Éviter la concentration des mêmes professions parmi les élus (militaire, fonctionnaire, enseignant, avocat...) sans pouvoir dépasser 5% du total des personnels élus de même catégorie.
- . Contrôler l'influence directe et indirecte des élus dans la sphère publique, médiatique, administrative, judiciaire, dès lors que ceux-ci tentent d'user de leurs prérogatives ou de leur ascendant.
- . Surveiller étroitement l'influence des lobbies afin d'éviter toute forme de corruption des élus par le biais d'un renseignement ouvert et/ou par des alertes sur les pratiques menées (cadeau, invitation, emploi, argent, menace, pression...).
- . Pratiquer un audit à mi-mandat pour toute élection ressortant du suffrage universel effectué par les citoyens de la société civile ou leurs représentants mandatés, afin d'évaluer en cas de doute l'adéquation entre les engagements pris dans les programmatiques et leur réalisation effective.
- . Possibilité de réfuter les mesures prises, de désavouer à mi-mandat tout élu(e), dès lors que les actions menées (ou pas) ne correspondent pas *stricto sensu* aux

- engagements pris et aux promesses faites (sauf contexte objectif entre temps).
- . Exiger un serment ou un « certificat d'intégrité morale et intellectuelle » pour tous ceux et celles élus ou nommés dans les instances territoriales, nationales, fédérales et chargés des affaires publiques et du destin des peuples.
- . Exclure tous les candidats ayant un casier judiciaire récidiviste ou une instruction judiciaire en cours (jusqu'au jugement final).

Étape 4 : Il s'agit également d'impliquer directement le citoyen sur les changements nécessaires en l'incitant au moment du vote à :

- . Être toujours vigilant et se méfier de la parole politique derrière le premier degré du discours et de la solennité du rôle, car il existe toujours un second degré (compromis internes), voire un troisième niveau profond (pulsions, traumatismes, mentalisation propre à chaque élu...).
- . Se défier constamment de l'emprise du pouvoir et/ou celle exercée par les minorités agissantes dont la finalité est différente de celle du citoyen lambda en manifestant plus d'intention manipulatrice que d'altruisme.
- . Réfléchir son vote en fonction de facteurs positifs, utiles, courageux, favorables à la majorité de la population et/ou l'avenir du pays et non par rapport au négatif des discours contextuels de peur, de chaos possible, de dramatisation, de critique systématique, d'intolérance, ou encore à partir de petits calculs mesquins, d'une vision tronquée de la réalité par la désinformation et les fake news, d'une stratégie en chambre bancaire et erronée sans être vraiment bien informé sur le fond de la réalité, ou encore à partir de promesses fallacieuses, de croyances ou de rêves illusoire.
- . Ne pas succomber à l'influence du politique « prêcheur de sa propre vérité », dès lors que celui-ci s'impose tel un « harceleur de cour de récré » se sentant protégé et/ou au-dessus des autres et/ou en imposant ses vues, en se faisant craindre, en alimentant la peur et la soumission autour de lui, en étant ouvertement démagogue, menteur dans un déni permanent.
- . Proposer soi-même des pistes, des idées, des demandes, des souhaits, des réflexions en fonction de ses attentes civiques, en donnant dès que nécessaire son avis en libre expression sur des sites d'e-Tribune indépendants (anti-réseaux sociaux), en participant au vote électronique consultatif.
- . Participer sur le terrain du quotidien, en amont comme en aval du vote, à des actions bénévoles, des conventions thématiques, des chantiers de réflexion, des séminaires d'étude..., jugés utiles à la collectivité et à la société, voire en endossant au moins 1 fois dans sa vie des responsabilités collectives (juré, assesseur de bureau de vote, membre d'un conseil municipal ou d'une association...).

Faut-il voter pour élire un candidat qui ment effrontément ?

On reconnaît un candidat qui ment spontanément par son aplomb général, la relative fixité de sa posture faciale, l'usage d'un lexique de victime couplé à un narratif offensif utilisant généralement des arguments simples avec des critiques qui font mouche. Il laisse volontairement dans l'ombre le principal des faits reprochés sans répondre clairement aux questions précises, tout en amenant autrui uniquement sur son terrain d'expression, de prédilection. Ce genre de personnage est courant en politique, dans la sphère médiatique et le monde des affaires, en ne concédant jamais rien sur la révélation de la vérité des faits. Il ne reconnaît jamais ses torts en public en optant délibérément pour le mensonge

comme truisme psychologique traduisant sa vision personnelle hautement subjective des choses. Pour lui, le mensonge n'a pas plus de connotation morale que la vérité, l'important étant d'affirmer avec autorité et conviction pour que les choses soient ou le deviennent. L'individu fonctionne comme s'il était atteint d'amnésie lacunaire (mémoire partielle et orientée des faits) dans une sorte de « tout ou rien » inspiré du poker menteur. Il sait que s'il fait preuve publiquement de franchise, de simple honnêteté intellectuelle, de contrition, sa réputation sera alors définitivement faite de « menteur repent » à qui l'on ne peut plus faire confiance. Pour éviter cette « mort sociale », il choisit la fuite en avant permanente du mensonge en construisant sa vie et ses relations sociales sur des apparences, des faux-semblants, une fausse image, un paraître, l'éloignant inévitablement de l'authenticité, de la sincérité, de l'éthique, de l'intégrité. Le mensonge appelant le mensonge, il l'utilise à tout moment en pratiquant sans état d'âme envers les autres une démagogie fondée sur la séduction, la flatterie, la fausse empathie, la fausse sincérité, la complaisance, la serviabilité, les sourires de façades, en jouant sur son charisme et/ou la sympathie qu'il inspire.

Le mensonge n'est rien sans l'intérêt d'autrui ou l'attention portée. Aussi, tout citoyen électeur qui se laisse berner et piéger à répétition par les discours trompeurs et démagogues est forcément lui-même une personne ayant de graves problèmes de personnalité (agressivité chronique, manipulateur, pervers, complexé, traumatisé...) et/ou démontrant un manque patent d'intelligence et de discernement et/ou se comportant en magnifique imbécile aveuglé par ses certitudes, a priori, émotions et/ou sentiments. Que le citoyen soit crédule, candide, naïf, godillot, aux ordres, mouton suiveur, psychorigide, revanchard ou manipulateur, il devient la proie facile des menteurs démagogues « pathologiques ». Généralement l'intelligence est sensible à l'intelligence (à la logique, au bon sens, à la cohérence d'ensemble) faisant que si l'individu menteur est plus intelligent que le moyenne des autres, il contrôle alors leur l'intelligence ou du moins l'influence. Le problème est que l'intelligence fortement subjectivée et/ou conditionnée amplifie l'erreur de jugement du fait direct du matricage culturel initial, ainsi que des formatages mentaux liés aux pratiques, usages et routines du quotidien. En d'autres termes, il est possible de dire « Dis-moi comment tu votes, je te dirai qui tu es et quel est ton niveau d'élévation conscientielle ». On peut même affirmer que toute minorité (ou majorité) influencée et/ou sous l'emprise d'un menteur démagogue met en danger l'ensemble de la société jusqu'à encourager des dérives, des retards, des erreurs sociétales majeures, que les autres et/ou les générations à venir devront un jour payer. La coresponsabilité collective est grande à voter et suivre aveuglément de manière inconditionnelle tout leader démagogue expliquant pourquoi, au fil du temps, l'idéal de démocratie se dénature, s'affaiblit, s'altère, se corrompt, s'enlaidit, s'avilit de l'intérieur. Le vote n'est pas seulement l'expression d'une opinion « pour ou contre », la manifestation d'une humeur euphorique, fataliste ou haineuse, mais d'abord et avant tout un moment décisionnel collectif qui engage, un peu plus à chaque fois, la société sur une ligne de plus grande pente de durcissement, de stagnation, d'inversion ou de régression. Si ce ne sont les contemporains qui en subissent les conséquences, ce sont alors les enfants et les générations à venir qui vont devoir payer la note (encadrement liberticide, normalisation étouffante, conflit et crise à gérer...).

Le vote, un instrument potentiel de manipulation des masses

L'acte de vote en démocratie est donc celui qui façonne de manière structurelle et

conjoncturelle la société de l'intérieur. Il est donc particulièrement grave de se laisser embobiner par le mensonge, la désinformation et l'imposture utilisés à des fins d'ambition politicienne personnelle ou d'intérêts partisans. Il est également préoccupant de participer par le vote à une complicité passive en temps réel, abîmant et bafouant l'idéal de démocratie dans l'illusion de bien faire son devoir civique. Il est clair que dans ces conditions, le vote n'est nullement un levier positif de démocratie appliquée capable de faire avancer les choses de manière plus juste, plus équitable, plus dynamique, plus qualitative, plus libertaire. Il devient un formidable instrument de manipulation des masses avec la totale complicité de ses membres actifs. On ne peut donc exonérer de cette connivence suiveuse et fataliste tous ceux et celles qui votent de manière sage, conforme, politiquement correcte. Il en est de même avec tous ceux et celles qui se font bluffer par la seule émotion en participant au vote comme à un spectacle divertissant de règlement de compte entre adversaires politiques. Mieux vaut, dans ces conditions, s'abstenir avec lucidité que de voter par obligation, tant que l'offre proposée n'apparaît pas conforme aux attentes intimes ni à une orientation collective jugée positive. Le seul fait d'alimenter le mouvement perpétuel de bascule politique d'un côté (parti au pouvoir) ou de l'autre (opposition) n'est pas la fonction originelle et essentielle du vote. C'est même son plus grand défaut, dès lors que les principaux acteurs trompent ouvertement leur monde. En résumé, tant que le mensonge et l'illusion dominent dans les manœuvres politiques et la stratégie des gouvernances en place, la plupart des démocraties ne sont que des royaumes de contrefaçon, de faux-semblant, de comédie, voire de tragédie, dans lesquels le citoyen adulte n'a pas vraiment sa place !

16 questions à se poser au moment du vote

Derrière le contrat moral et social entre les citoyens, les élus et les représentants des systèmes en place, le vote est-il en réalité un piège systémique destiné à valider les actions et mesures gouvernementales, une « respiration » démocratique permettant de se défouler régulièrement, ou un véritable moyen d'action collective aux mains des citoyens justifiant le « *pouvoir au peuple, pour le peuple et par le peuple* » ? Pour trouver soi-même la réponse, il est nécessaire de se poser quelques questions essentielles :

- . Le résultat du vote représente-t-il toujours la volonté réelle du plus grand nombre ?
- . Voter pour un candidat peut-il vraiment améliorer les conditions de vie du citoyen lambda, alors que l'élu est rarement en mesure de changer l'ordre profond des choses ou à la marge (réformette, mesurette, mousse médiatique, marketing et communication politique) ?
- . Le vote ne favorise-t-il pas d'abord les ambitions personnelles des candidats avant de satisfaire les attentes du citoyen ?
- . La démocratie du vote ne génère-t-elle pas le même type de croyance et d'espoir déçu que dans la religion ou la parole des autres ?
- . Voter peut-il réellement impulser un véritable changement d'orientation ou de régime capable de faire avancer les choses ou, au contraire, les faire reculer ou stagner, les durcir, les rendre plus difficiles encore ?
- . Le vote consiste-t-il à maintenir à l'identique le régime en place et préserver ce qui existe déjà ou rompre avec le connu dans l'espoir et l'incertain ?
- . La démocratie du vote est-elle vraiment au service de la communauté des citoyens lorsque tout repose sur les épaules d'un seul candidat ou d'un parti minoritaire dans la population ?

- . Voter est-il un droit décisif en démocratie, un instrument efficace de contre-pouvoir face aux gouvernants, ou simplement la confirmation d'une formidable conduite orientée des masses et des affaires publiques ?
- . Le vote privilégie-t-il d'abord les attentes légitimes de la majorité des citoyens ou favorise-t-il avant tout les objectifs des minorités influentes, des grands partis politiques, des systèmes dominants en place ?
- . La démocratie participative exprime-t-elle vraiment une liberté citoyenne face au droit de non-participer dans la liberté de pensée ?
- . Voter conduit-il uniquement à donner quitus au sortant ou à s'engager dans l'aventure en faisant confiance aux candidats inconnus, menteurs et/ou démagogues ?
- . Le vote « Pour » ou « Contre » sert-il vraiment à quelque chose d'utile au sens sociétal, est-il plus important que le vote nul, blanc ou l'abstention en tant que posture de refus ou de rejet de l'offre proposée ?
- . En démocratie, le vote n'est-il pas un devoir civique servant d'alibi aux gouvernants et aux pouvoirs en place, afin de leur permettre d'œuvrer légalement dans la gestion des affaires publiques et les mesures prises ?
- . Voter améliore-t-il réellement l'horizon du citoyen en accordant les pleins pouvoirs à ceux et à celles qui produisent les lois, les normes, les règles, les mesures, obligeant ensuite le citoyen à s'y soumettre ?
- . Le vote entonnoir rend-il le citoyen plus heureux, mieux écouté, davantage pris en compte, plus adulte, plus responsable ?
- . La démocratie du vote contribue-t-elle dans les faits à produire des solutions simples, rapides et positives en faveur de tous ou à complexifier et négativer encore davantage la vie en société ?

Quelques interrogations sur le vote entonnoir

Le vote entonnoir largement pratiqué dans la plupart des démocraties du monde n'est-il pas le mieux adapté à ceux et celles qui pratiquent couramment le mensonge, la désinformation, l'influence, l'autoritarisme, l'ambition personnelle, la démagogie, le populisme, le clientélisme ? En d'autres termes... :

- . Le résultat du vote doit-il justifier les moyens utilisés ?
- . A-t-on besoin de mensonge, de promesse, de rêve et d'espoir pour aller voter ?
- . Est-ce que la vocation souhaitable d'une véritable démocratie consiste à s'enchaîner par la loi à des libertés conditionnées par le vote entonnoir ?
- . Est-il normal de donner plus d'importance sur le fond aux bulletins déposés dans l'urne, alors même que le panurgisme participatif produit toutes les conditions du vote entonnoir ?
- . Est-il acceptable que la masse souvent majoritaire de ceux et celles qui ne votent pas ne soit jamais prise en compte dans les conséquences du vote ?
- . Doit-on opposer le votant volontaire au non-votant volontaire dans le résultat final impliquant les mêmes conséquences pour tous ?
- . Le non-votant doit-il être considéré comme un invisible, un empêqueur de tourner en rond, un non-suiveur n'ayant pas son mot à dire, un réfractaire, un résistant, dont il faut restreindre le champ d'action, d'expression et d'engagement ?
- . Le vote participatif ne relève-t-il pas d'une hérésie démocratique en laissant dans l'ombre, comme en faisant l'impasse, sur un nombre important de citoyens actifs volontairement non-votants ?
- . Existe-t-il trois sortes de citoyens au moment du vote : celui qui vote à récompenser, celui qui ne vote pas à se désintéresser, celui privé de vote à

punir ?

- . Quel est le citoyen le plus adulte, lucide et avisé au moment du processus électoral conduisant au vote entonnoir, celui qui vote ou celui que ne vote pas ?

Ces simples questions et interrogations nécessitent d'être posées si l'on souhaite que la nation, la patrie, ne repose pas sur un pseudo-socle démocratique. La représentation de la volonté multiple des citoyens est un enjeu politique majeur que l'on ne peut pas réduire ni simplifier à la stricte application d'usages jamais remis en cause. Le vote entonnoir est le levier complice des systèmes en place, dès lors qu'il contribue à donner une fausse représentation de la réalité citoyenne à un moment *t*. Tant que l'on accepte que seulement 30% d'une population donnée ayant voté produise au final 60% ou plus de résultats majoritaires (voire un plébiscite), cela signifie clairement que la réalité démocratique est faussée, que l'esprit de démocratie est légalement trompé. Tout devient alors illégitime pour la grande majorité des autres. On assiste alors au triomphe paradoxal des minorités agissantes avec la preuve flagrante que le vote entonnoir alimente le plus parfait des contresens démocratiques !

Hub Societhon

Vous avez 4 possibilités pour participer à l'Esprit du Societhon

1. Diffusion du Hastag : N'hésitez pas à diffuser cet Hastag auprès de vos proches et d'en discuter ensemble.

2. Devenir co-auteur(e) : Vous avez déjà publié, écrit, communiqué sur un sujet s'appliquant au fonctionnement sociétal, citoyen et/ou démocratique et vous souhaitez apporter gratuitement votre contribution à cet Hastag. Rien de plus simple, après réception et bonne conformité de votre texte avec l'Esprit du Societhon, nous l'incluons gratuitement sous forme de fichier PDF ou à partir d'un lien permettant l'accès à votre site ou blog. Le transfert s'effectuera directement à partir d'un mot choisi par vous-même au sein de cet Hastag sur lequel il suffira de cliquer. Nous le soulignerons et le signalerons au lecteur afin qu'il puisse ainsi consulter votre contribution à tout moment.

3. Apporter des solutions : Vous avez déjà testé des applications de démocratie ou de citoyenneté avancée ou vous souhaitez proposer des solutions ou réponses concrètes dans l'esprit du Societhon. Nous établirons gratuitement dans cet Hastag et sur notre site un lien direct avec vous, votre association ou votre groupement de citoyens.

4. Traduire et diffuser les contenus à l'international ou dans un pays précis en devenant partenaire, coéditeur, diffuseur. Que vous soyez étudiant(e) dans une langue étrangère, traducteur indépendant, éditeur, galerie d'art, fondation, association ou société intéressée par la diffusion du livre « l'Esprit du Societhon », les autres livres et contenus monthomiens ou encore par les œuvres authoristes, les tableaux, les microtoiles réalisées pour chaque Hastag, n'hésitez pas à prendre contact avec nous de manière confidentielle.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site : www.societhon.com
Courriel direct avec l'auteur : monthome@bookiner.com